

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SOMME  
VILLE DE PERONNE  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

Date de la convocation : 26 juin 2026

Membres en exercice : 13

Membres présents : 10

Membres absents mais représentés :

Membres absents excusés : Mme Réjane GOULET, Mme Janine GUETTE

Membres absents non excusés : Mme Dany TRICOT

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, à seize heures et trente minutes, se sont réunis, salle du Conseil de la Mairie de Péronne, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Péronne, sous la Présidence de M. Gautier MAËS, Président.

**Étaient présents :**

M. Gautier MAËS, Mme Laurence LEMAIRE, M. Philippe PONCHON, Mme Martine RICHARD, Mme Laëtitia DIEVAL, Mme Mlouka FARSI, Mme Céline GALIHA, Mme Réjane MAËS, Mme Laurence VERDIERE, Mme Claudette GUIDON.

**Absents excusés :**

**Absents non excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mme Laurence LEMAIRE

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

**Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;**

**Vu le code général des collectivités territoriales ;**

**Vu les dispositions relatives au Compte Financier Unique (CFU) ;**

**Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025 ;**

**Considérant** que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables réalisées au titre de l'année 2025 ;

Après présentation du compte financier Unique par le Président et après avoir constaté la concordance des résultats budgétaires comptables,

Le Président quitte la séance au moment du vote conformément aux dispositions en vigueur.

Sous la présidence de Madame Laurence LEMAIRE, Vice-Présidente du CCAS, désignée pour l'examen du CFU,

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré,**

**DÉCIDE D'APPROUVER à l'unanimité** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du CCAS de Péronne, arrêté aux résultats suivants :

| <b>INVESTISSEMENT</b>                                                           |                    |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Dépenses d'investissement                                                       | 0,00 €             |
| Recettes d'investissement                                                       | 0,00 €             |
| Résultats de l'investissement de l'exercice                                     | 0,00 €             |
| <b>Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1 :</b> | <b>67 689,46 €</b> |

| FONCTIONNEMENT                                                                  |                     |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement                                                      | 94 811,47 €         |
| Recettes de fonctionnement                                                      | 48 620,22 €         |
| Résultats de fonctionnement de l'exercice                                       | -46 191,25 €        |
| <b>Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1 :</b> | <b>-39 391,26 €</b> |

**AUTORISE** le Président du CCAS à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.  
Gautier MAES

La secrétaire de Séance  
Laurence LEMAIRE

La présente délibération :

- sera transmise au représentant de l'État,
- sera publiée conformément aux règles en vigueur,
- pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission en préfecture.